

Index égalité Femmes-Hommes

Année de Référence 2021
(Publication 28/02/2022)

Index égalité professionnelle

Promulguée en septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » comporte un volet destiné à réduire les inégalités professionnelles entre les Femmes et les Hommes.

Dans le prolongement de cette loi, nous avons établi notre index égalité professionnelle qui est de **79 points sur 100 en 2021 (versus 76 points en 2020)**.

Détail par indicateur :

29/40	• Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
20/20	• Répartition des augmentations individuelles
15/15	• Répartition des promotions (changement de niveau de classification)
15/15	• Nombre de femmes augmentées au retour de congé maternité
0/10	• Nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations

79/100 points